

TUNIS, le 10 Janvier 1991

N° 03 / DHMPE

CIRCULAIRE N° 03 / 91

OBJET/ : Profil de poste du chef de service Régional de l'Hygiène du Milieu et de l'Assainissement.

Afin de promouvoir les actions de prévention menées par les services régionaux d'Hygiène du Milieu et de l'Assainissement et en vue d'améliorer leur efficacité, j'ai l'honneur de vous rappeler dans ce qui suit le profil de poste du Chef de Service Régional de l'Hygiène du Milieu et de l'Assainissement établi conformément aux textes législatifs en vigueur.

ACTIVITES GENERALES :

- Promotion de toute action visant l'amélioration des conditions d'hygiène et de la santé environnementale au niveau régional, en collaboration avec les départements et les organismes concernés.

- Mise en oeuvre et suivi au niveau régional des programmes d'hygiène et de santé environnementale élaborés au niveau national.

- Supervision, inspection et suivi des activités des hygiénistes au niveau régional et local.

- Encadrement technique, formation continue, recyclage et information des hygiénistes chargés des activités d'hygiène et de santé environnementale au niveau régional.

- Promotion et mise en oeuvre des actions d'éducation sanitaire dans le domaine de l'hygiène et de la santé environnementale.

- Recueil des données et mise en oeuvre des enquêtes et études éco-épidémiologiques liées à l'hygiène et à la santé environnementale.

- Synthèse, centralisation et exploitation des données relatives à l'hygiène et à la santé environnementale au niveau régional.

- Veiller à la tenue des fichiers au niveau régional et local des données relatives à l'hygiène et à la santé environnementale.

- Promotion et mise en oeuvre des études et recherches élaborées au niveau national relatives à l'hygiène et à la santé environnementale.

- Contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires et des normes relevant de l'hygiène et de la santé environnementale.

- Participation au Comité d'Hygiène Hospitalière.

- Mise en oeuvre des études entomologiques, supervision et assistance technique des programmes de lutte anti-vectorielle.

- Participation aux programmes de lutte contre les zoonoses.

- Etude des dossiers techniques relatifs à l'hygiène et à la santé environnementale au niveau régional.

- Collaboration étroite avec les autres intervenants dans le domaine de la santé et notamment avec les Médecins de circonscription pour la mise en oeuvre d'une approche globale de la santé.

#### ACTIVITES SPECIFIQUES :

##### - HYGIENE HOSPITALIERE :

- Mise en oeuvre, exécution et suivi au niveau régional du programme national d'hygiène hospitalière.

- Programmer, coordonner, contrôler, évaluer et faire le suivi des activités en matière d'hygiène hospitalière.

- Promouvoir, entreprendre et réaliser toute recherche visant à connaître et à prévenir les infections nosocomiales.

- Centraliser les données relatives à l'hygiène hospitalière et aux infections nosocomiales au niveau régional.

- Participer à l'éducation sanitaire et à la formation continue du personnel chargé de l'hygiène hospitalière.

- Participer au choix des produits détergents, pesticides et désinfectants utilisés en milieu hospitalier.

- Participer aux réunions des commissions spécialisées dans ce domaine.

- LUTTE ANTI-VECTORIELLE :

- Exécution, assistance technique et suivi au niveau régional du programme national de surveillance de la lutte anti-vectorielle.

- Etudier, élaborer et contrôler l'exécution des plans d'action anti-vectorielle en collaboration avec les départements concernés.

- Contrôler les matières actives et l'efficacité des produits raticides, pesticides et désinfectants au niveau de la commercialisation et de l'utilisation.

- Superviser l'expérimentation des produits pesticides, raticides et désinfectants à usage domestique et d'hygiène publique.

- Participer à l'élaboration des programmes d'action d'éducation sanitaire et de la formation continue des techniciens dans ces domaines.

- Contrôler l'application des textes réglementaires relatifs à la lutte anti-vectorielle.

- CONTROLE DES EAUX :

- Mise en oeuvre, assistance technique et suivi au niveau régional des programmes nationaux de surveillance de la qualité des eaux de boisson, des eaux-de-baignade et des eaux usées en vue de contribuer à la prévention des maladies d'origine hydrique.

- Etude, surveillance et contrôle de l'exécution des projets pilotes d'aménagement des points d'eau et d'assainissement et vulgarisation des techniques simples et appropriées dans ce domaine notamment en milieu rural.

- Contrôle, supervision, évaluation et suivi des activités relatives à l'hygiène des eaux.

- Promotion et mise en oeuvre des actions de recherche et d'étude relatives à la qualité des eaux.

**-SALUBRITE PUBLIQUE :**

- Tenir à jour le fichier au niveau régional et local de l'hygiène des établissements publics.

- Formation continue du personnel hygiéniste dans le domaine de la salubrité publique.

- Participation au programme d'éducation sanitaire des manipulateurs des denrées alimentaires et du personnel chargé de la manutention, du transport, du stockage de tout produit destiné à l'alimentation humaine.

- Supervision, contrôle, inspection et suivi du personnel chargé de l'hygiène des établissements publics, touristiques et industriels et des collectivités publiques.

- Contrôle du mode d'évacuation et du traitement des déchets solides et liquides (domestiques et industriels).

- HYGIENE ALIMENTAIRE :

- Mise en oeuvre, contrôle, et suivi des programmes de surveillance de la qualité des produits alimentaires destinés à la consommation humaine au niveau de l'importation, de l'exportation, de la production, de la transformation, de la distribution, du stockage et de la commercialisation.

- Participer à l'agrément des industries alimentaires et des centres de conditionnement des fruits et des légumes.

- Assurer le contrôle sanitaire des fruits de mer destinés à l'exportation et à la consommation locale.

- Contrôler tous les produits alimentaires destinés à la consommation afin d'arrêter les mesures utiles pour la protection de la santé du consommateur.

- Programmer, élaborer et participer aux séances de formation continue du personnel hygiéniste et d'éducation sanitaire de la population et des groupes professionnels dans ce domaine .

- Veiller à l'application des normes et textes réglementaires relatifs aux denrées alimentaires.

- SANTE ENVIRONNEMENTALE :

- Mise en oeuvre, suivi et contrôle de l'exécution au niveau régional et local des programmes nationaux de santé environnementale.
- Réalisation des études et enquêtes visant à identifier les sources de pollution fixes ou mobiles et à quantifier le niveau d'exposition des populations aux différents polluants.
- Réalisation des enquêtes sur les risques sanitaires des polluants liés aux industries et aux sources mobiles.
- Contrôle des moyens de lutte utilisés contre les pollutions et de leur efficacité.
- Elaboration de rapports d'enquêtes et des recommandations.
- Contrôle et surveillance des niveaux des polluants courants et majeurs dans l'air, les eaux et les aliments.
- Contrôle de la mise en application des normes et réglementations se rapportant à la lutte contre les pollutions et à la sécurité chimique.
- Sensibilisation des autorités locales, régionales et des industriels au concept de santé environnementale.
- Education sanitaire de la population en cette matière
- Assistance technique aux autorités locales, régionales et aux industriels en matière de réalisation des actions de santé environnementale.
- Participation à la planification et à la mise en oeuvre, au niveau régional, des actions de prévention en matière de santé environnementale se rapportant aux catastrophes.-